

« La responsabilité dans tous ses états »

Si la notion d'« être responsable de l'autre » semble bien au cœur de nos métiers dans le champ du soin psychique et de l'accompagnement médicosocial, le terme de Responsabilité résonne aujourd'hui davantage avec celui de judiciarisation des pratiques et des risques, pour tout un chacun, qu'il s'agisse du professionnel individuellement comme de l'institution. Force est de constater que cette évolution « vers le juridique » déborde le cadre de nos métiers et s'étend aujourd'hui à tous les champs de notre société. Parallèlement, les pratiques professionnelles sanitaires, médicosociales et sociales, évoluent vers d'avantage d'objectivation et de contrôles : évaluations, accréditation, bonnes pratiques, traçabilité, concept de transparence... ces orientations règlementaires visent une amélioration qualitative des réponses, mais ne sont-elles pas en cause dans cette évolution ?

A l'origine, le concept de responsabilité n'est pas seulement articulé au domaine juridique. Il renvoie à trois champs distincts liés entre eux : la responsabilité au sens d'un état de fait (être parent implique d'être responsable de ses enfants), aussi d'une capacité (celle d'être capable de discernement, d'analyse), enfin l'idée d'une obligation (répondre de ses actes, en assumer les conséquences). C'est cette dernière qui domine aujourd'hui, au sens où nous sommes responsables de nos actes vis-à-vis d'autrui, situant ainsi notre geste ou intervention comme une obligation symétrique et morale à répondre au besoin de l'autre. Le discours de nos administrations qui privilégient aujourd'hui ces notions de besoins de la personne et en réponse, de prestations, renforce cette altérité contractuelle qui nous oblige.

Pour autant, dans ces métiers d'accompagnement et de soin de personnes en souffrance psychique, la question déborde ce cadre. Sommes-nous responsables *de l'autre* ou responsables *pour l'autre* ? S'agit-il vraiment d'une relation symétrique, contractuelle, obligée ? La relation thérapeutique ou éducative ne se résume pas à une prestation, mais bien à l'installation d'une relation singulière et structurée par une disparité essentielle : la personne en souffrance sollicite de l'aide, le professionnel accueille cette demande et apprend à mieux connaître l'autre pour construire une réponse adressée. En ce sens, pour le soignant et le travailleur social, c'est plutôt à partir de cet état de fait (être soignant ou travailleur social) et d'une capacité d'analyse de la demande, que le sentiment de responsabilité se construit.

Ce sentiment de responsabilité interroge bien sûr la question juridique des droits, des limites, mais ouvre aussi à une réflexion sociale, philosophique et éthique sur lesquelles nous ne pouvons faire l'impasse.

A partir de l'expérience de professionnels du terrain (juriste, directeur, cliniciens, personnes concernées), nous interrogerons les différents aspects de la notion de responsabilité aujourd'hui, pour mieux approcher le sentiment de responsabilité au cœur de nos métiers.